



AVIS DE PUBLICITE

PREALABLE A UNE OCCUPATION PRECAIRE POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION SUR LE SITE DU PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE D'UNE SUPERFICIE DE 18m² et D'UNE TERRASSE DE 35 M²

LIEU : PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE

PERIODE du 1^{er} novembre 2023 au 31 Décembre 2028

Vu l'article L2212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Ville de SETE souhaite délivrer une autorisation d'occupation précaire pour l'exploitation d'un kiosque de petite restauration sur le SITE DU PARC SIMONE VEIL PARTIE HAUTE, afin d'y exploiter exclusivement :

- Une activité de restauration rapide de type, snack (bagels, wraps...), saladerie
- La buvette/salon de thé

A compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2028.

Les personnes intéressées devront fournir les pièces administratives, en cours de validité :

- Pièce d'identité ;
- Kbis, Assurance professionnelle ;
- Toutes les attestations correspondantes ;
- Expérience dans le domaine de l'activité de restauration rapide

Le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation précaire versera à la Ville une redevance annuelle globale comprenant :

- Une redevance annuelle fixe d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à 3 000 €

ET

- Et une redevance annuelle variable correspondant à 3% de la part du chiffre d'affaire annuel HT excédant 40 000€ (**sur présentation d'un compte de résultats de l'année en cours établi par un comptable agréé.**)

S'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 13.60 €.



Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Règlement de la consultation
- Projet de convention d'occupation précaire du domaine public communal
- Charte des terrasses
- Règlement intérieur des parcs et jardins de la Ville de Sète

Le dossier de consultation applicable au présent appel à candidature est à récupérer sur simple demande au service Commerce, Halles et Marchés aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Date de publication : 25 septembre 2023

Date limite de candidature : **Au plus tard, le vendredi 20 octobre dernier délai**, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Service Commerce, Halles et Marchés
HOTEL DE VILLE
B.P. 373
34206 SETE CEDEX
Ou par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr**

Support de publication : Site internet de la ville, Affichage en Mairie, Mairies annexes

Le Service Commerce, Halles et Marchés (Tél : 04.99.04.74.09) se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sète, le 25 septembre 2023